

LES FORFAITS SIFUREP

Les forfaits permettent d'aider les familles à réduire le coût des obsèques en proposant un tarif avantageux sur un très large ensemble de prestations funéraires. Les proches du défunt devront selon les cas ajouter des prestations* (parmi la liste d'options disponibles ci-dessous).

Le tarif forfaitaire
SIFUREP «**INHUMATION**» se monte à **1999 € TTC**
et comprend les prestations suivantes :



- DÉMARCHES et ORGANISATION
- CERCUEIL « NABRO » ou équivalent
- CAPTON satin blanc, bleu ou équivalent
- CORBILLARD et CHAUFFEUR
- PORTEURS
- AIDE et ACCOMPAGNEMENT par un Maître de Cérémonie

Le tarif forfaitaire
SIFUREP «**CRÉMATION**» se monte à **1599 € TTC**
et comprend les prestations suivantes :



- DÉMARCHES et ORGANISATION
- CERCUEIL « MILOS » ou équivalent
- CAPTON taffetas blanc ou équivalent
- TRANSPORT local au crématorium
- PORTEURS
- AIDE et ACCOMPAGNEMENT par un Maître de Cérémonie
- URNE « NEMIS » ou équivalent

*OPTIONS

Sans annuler l'application du tarif forfaitaire, les familles peuvent, si elles le désirent, choisir des options supplémentaires payantes, telles que :

- La toilette mortuaire (hors domicile)
- La livraison du cercueil antérieurement à la mise en bière dans un établissement de soin où le défunt repose,
- Le personnel pour la mise en bière
- Le transfert avant mise en bière (du lieu de décès à la chambre funéraire)
- L'admission et séjour en chambre funéraire
- L'emblème selon le modèle choisi

LES TARIFS PRÉFÉRENTIELS DU SIFUREP

LES REMISES CATALOGUE

Les familles qui n'optent pas pour un forfait bénéficient d'une remise de 10% sur les prestations du catalogue général qu'elles choisissent avec le conseiller funéraire.

LES TARIFS SPÉCIFIQUES POUR LES FAMILLES DES ENFANTS DÉCÉDÉS

Le délégataire applique une remise de 50% sur les tarifs enfants pour les obsèques des enfants de plus d'un an et jusqu'à 18 ans.

SIFUREP

LES PRISES EN CHARGE GRATUITES

Le délégataire prend en charge gratuitement les obsèques des enfants de moins d'1 an sous réserve d'une déclaration à l'état civil*.

**acte de naissance pour enfants morts nés ou non viables à la naissance*

Pour bénéficier des avantages du SIFUREP, les familles doivent s'adresser exclusivement aux agences PFG ou Dignité Funéraire (liste en page 4).

La famille ou les proches du défunt pourront choisir la formule la plus adaptée aux funérailles de leur défunt : soit un forfait, soit un service à la carte à un tarif préférentiel.

LES PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LES TARIFS SIFUREP **

Crémation, achat et renouvellement de concession, travaux de marbrerie, vacation de police, frais de culte, fleurs et faire-part, ...

****Ces prestations ne sont pas comprises dans les forfaits ni options disponibles. Se renseigner auprès de l'opérateur funéraire, du cimetière ou du service état civil.**